

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-GUINOUX**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-deux mai, le conseil municipal de la commune de Saint-Guinoux, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pascal SIMON, Maire.

PRESENTS : M. Pascal SIMON (Maire), M. Jean-Luc DUPUY, Mme Anne-Marie BEAUFEU, M. Raoul LE PIVERT, Mme Christelle LONCLE, Mme Marie-Annick CHARTIER, M. Yvonnick BESNARD, Mme Marylène HARDY, Mme Catherine ETRAVES, M. Gilles GUYON

ABSENTS EXCUSES : M. Eric LALLE, M. David PETIT-PHAR

ABSENTS : M. Sébastien MOREL, Mme Annaïg SERPIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Anne-Marie BEAUFEU

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 10

Nombre de suffrages exprimés : 12

Date de la convocation : 14 mai 2018

Date de la publication : 23 mai 2018

Délibération 2018.23

OBJET : TARIFS DU CAMPING MUNICIPAL 2018

Monsieur le Maire informe que le conseil municipal fixe chaque année les tarifs pour les différents services municipaux. Il convient de fixer les nouveaux tarifs du camping municipal pour l'année 2018, avant son ouverture le 7 juillet prochain.

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les propositions, de la commission Camping, pour les tarifs de l'année 2018 du camping municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **DECIDE**, par 11 voix POUR et 1 ABSTENTION, de fixer les tarifs du camping pour l'année 2018 de la manière suivante :

| DESIGNATION | TARIFS 2018 |
|---|---|
| Forfait journalier par emplacement (1 personne + véhicule) | 9 € |
| Forfait journalier électricité | 3.50 € |
| Enfants de moins de 4 ans | GRATUIT |
| Enfants de 4 à 12 ans | 3.50 €/jour |
| Enfants de plus de 12 ans ou adulte supplémentaire | 5 €/jour |
| Automobile supplémentaire | 1 €/jour |
| Animal | 1.50 €/jour |
| Garage mort | 3 € |
| Tarif fidélité | Réduction de 10% du tarif emplacement journalier pour les séjours de plus de 14 nuitées consécutives (à compter de la 15 ^{ème} nuitée) |
| Taxe de séjour (Fixée par SMA) | 0.20 €/jour/personne (collectée par la Commune et reversée à Saint-Malo Agglomération) |

Le Maire

Pascal SIMON

